

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 24 février 2010

Décisions du comité de l'IP Lait du 23 février 2010

Application de la décision sur les quantités, mais toujours pas de relèvement du prix indicatif*Direction*

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Tél.: 031 359 51 11
Fax: 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

Le comité de l'IP Lait a pris hier une décision importante en matière de gestion des quantités. Entre mars et juin de cette année, 62 millions de kilos de lait vont devoir être vendus à la bourse ou au cours d'une opération de dégagement par les organisations qui ont augmenté leurs quantités contractuelles 2010 par rapport à 2009. De cette façon, les frais engendrés par les excédents de production seront répartis entre les organisations de vente du lait selon le principe de causalité. En tant qu'organisation faîtière des producteurs de lait, la FPSL salue cette disposition et attend maintenant de la gérance de l'IP Lait qu'elle en assure la mise en œuvre. Elle regrette en même temps qu'il n'ait pas été possible d'arriver à un accord pour un relèvement du prix indicatif. Or, les producteurs attendent des acteurs du marché qu'ils prennent leurs responsabilités et qu'ils maintiennent au moins en moyenne le niveau du prix indicatif pour les quantités contractuelles.

Il est urgent d'agir sur le marché du lait

Après les décisions décevantes prises lors de la séance de janvier, le comité de l'Interprofession du lait (IP Lait) a fait un nouveau pas en avant lors de sa séance du 23 février 2010 dans l'optique d'une mise en œuvre des instruments de gestion du marché, comme l'avaient demandé les délégués. En effet, les données publiées récemment sur l'évolution du marché en 2009 montrent sans équivoque que les débouchés pour les produits laitiers étaient inférieurs aux quantités souscrites et valorisées par les transformateurs. Selon les chiffres de 2009, 180 millions de kilogrammes de lait impossible à vendre sur le marché normal suisse ou international ont dû être transformés en beurre et en poudre de lait. Et ce, malgré une forte réduction du prix de la matière première de l'ordre de 400 millions de francs, ce qui représente une baisse du prix moyen à la production de 16 pour cent (-12,9 ct./kg de lait).

Décision importante en vue d'un allègement du marché

Pour adapter aux débouchés effectifs la quantité de lait commercialisable au prix indicatif dans les circonstances actuelles, la FPSL avait soumis, lors de la séance de février, une nouvelle proposition visant à réduire l'indice des quantités en dessous de 100 pour cent. Après discussion, les membres du comité se sont mis d'accord

pour préciser la décision prise en janvier sur l'indice des quantités, ce qui devrait avoir le même effet. Pour la période allant de mars à juin 2010, 62 millions de kilogrammes de lait doivent être commercialisés via la bourse. Vu le niveau très élevé de la production de lait pendant cette période, on peut s'attendre à ce que le prix seuil ne soit pas atteint et que la mesure de dégagement soit activée rapidement. Le comité de l'IP Lait a aussi précisé que les 62 millions de kilos de lait devront être livrés à la bourse en totalité par les organisations qui ont augmenté leur quantité contractuelle 2010 par rapport à celle de l'année précédente. Ainsi, cette décision répond entièrement au principe de causalité.

Pas de décision en matière de prix, mais la FPSL attend que le prix payé corresponde au prix indicatif

L'écart entre le prix indexé du lait de centrale de l'OFAG, le prix indicatif de l'IP Lait et les prix effectivement payés ne cesse de croître. Malgré les décisions prises en matière de gestion des quantités, il n'a pas été possible de relever le prix indicatif ne serait-ce que du pourcentage de correction de l'indice. Le prix indicatif est donc resté à 62 centimes. La FPSL demande aux acteurs du marché d'entreprendre des négociations de prix là où le prix payé pour les quantités contractuelles se situe nettement en dessous du prix indicatif. En effet, compte tenu des déductions saisonnières pendant les mois d'hiver et de printemps, les prix payés sont nettement en dessous du prix du lait de centrale indexé qui est actuellement de 65 centimes.

Renseignements :

Albert Rösti
Directeur FPSL

albert.roesti@swissmilk.ch
031 359 52 11 079 255 88 56

Christoph Grosjean-Sommer
Communication Economie et politique

christoph.grosjean@swissmilk.ch
031 359 53 18 079 645 81 36

